



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du JEUDI 16 FEVRIER 2017 à 19 h 00
à JOIGNY, salle des Champs Blancs**

NOTE DE SYNTHESE

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Installation de deux conseillers communautaires suite à des démissions

1.1.1. JOIGNY : démission de M. François JACQUET de son mandat de conseiller municipal de Joigny, remplacé par M. Thierry LEAU

(conformément à l'article L 273-10 du Code Electoral, il est fait appel au candidat suivant de la liste communautaire qui doit être de même sexe, élus conseiller municipal, et appartenant à la liste communautaire correspondante (sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu).

1.1.2. BRION : démission de M. Laurent RIOTTE, 1^{er} Adjoint au Maire, remplacé par Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, nommée 1^{ère} Adjointe au Maire par délibération en date du 20 janvier 2017.

1.1.3. Désignation des conseillers communautaires nouvellement installés dans les différentes commissions de la CCJ

BRION : . M. Philippe PETIT : commission SCOT/PLUi (à la place de M. RIOTTE)
.Mme Annie PACE : commission HABITAT (à la place de Mme SEGADO, démissionnaire)

JOIGNY :

. M. Thierry LEAU : commission SCOT/PLUi (à la place de M. JACQUET)
. Mme Emilie LAFORGE : commission des Finances et Clect (à la place de M. JACQUET)
. M. Thierry LEAU : commission développement Eco, à la place d'Emilie LAFORGE

1.2. Projet du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage

Conformément à la loi NOTRe, la Communauté de Communes du Jovinien a la compétence « l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage » depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Il est nécessaire de rédiger un règlement intérieur pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil et de fixer les tarifs.

(projets ci-joints)

2. FINANCES

2.1. Fiscalité 2017

Taux de l'année 2016 : il est proposé de ne pas les augmenter :

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Taux voté = 22,52 %

RESSOURCES TAXE HABITATION

Taux voté = 9,51 %

RESSOURCES TAXE FONCIERE (non bâti)

Taux voté = 2,21 %

2.2. Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2017

Il est proposé de ne pas les augmenter pour 2017.

Liste des communes	Taux 2016
Joigny Saint-Julien-du-Sault	11,17 %
Béon Brion Bussy en Othe La Celle Saint-Cyr Cézy Champlay Chamvres Cudot Looze Paroy-sur-Tholon Précy sur Vrin Saint-Aubin-sur-Yonne Saint-Martin d'Ordon Saint-Romain-le-Preux Sépeaux Verlin Villecien Villevallier	7,38 %

2.3. Versement d'une avance financière sur la subvention de l'année 2017 à l'EPIC de l'office de tourisme de Joigny et du Jovinien

Afin de pouvoir faire face en début d'année à ses dépenses, l'EPIC aura besoin d'une trésorerie.

Lors du conseil communautaire du 20 décembre, une 1^{ère} avance de 30 000 € a été votée. Il est proposé de verser une 2^{ème} avance sur la subvention de l'année 2017, d'un montant de 20 000 €

- 2.4. Déductibilité de la TVA sur les loyers du bâtiment Adrien DURANT (bâtiment sur l'ancien site militaire – 28^{ème} Groupe Géographique)**
Afin de pouvoir bénéficier de la déductibilité de la TVA sur les dépenses d'aménagement du bâtiment Adrien DURANT, la Communauté de Communes du Jovinien doit opter pour la TVA sur les loyers.
- 2.5. Examen du budget général pour l'exercice 2017**
Il est proposé de voter le budget général pour l'exercice 2017, soumis à la commission des finances le 2 février 2017, en pièce jointe.
- 2.6. Examen des budgets annexes, pour l'exercice 2017, soumis à la commission des finances du 2 février 2017 (budgets joints)**
- 2.6.1. Ordures ménagères,
 - 2.6.2. Piscine,
 - 2.6.3. Aire d'accueil des gens du voyage
- 2.7. Création d'un budget annexe « zones d'activité économique »**
Afin de mettre en évidence les dépenses et recettes des Zones d'Activités Economiques de notre territoire, il est proposé la création d'un budget annexe.
(budget joint)

3. ENVIRONNEMENT

- 3.1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – 2015**
Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président d'un EPCI « ... présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public [...] de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères... »
(rapport ci-joint)
- 3.2. Révision des prix de vente des bacs roulants d'occasion**
Par délibération en date du 25 juin 2012, le conseil communautaire avait voté des tarifs pour la vente de bacs roulants d'occasion.
Le parc des bacs ayant déjà plusieurs années, il est proposé de revoir les prix de vente à la baisse, comme suit :

VENTE DES BACS : prix d'occasion				
Bacs 2 roues	Bacs non pucés neufs TTC (TRI : couvercle jaune)	Bacs non pucés d'occasion TTC	Bacs pucés neufs TTC (OMR : couvercle grenat)	Bacs pucés d'occasion TTC
80 litres	26,00 €	13,00 €	28,00 €	14,00 €
120 litres	28,00 €	14,00 €	29,00 €	15,00 €
180 litres	35,00 €	18,00 €	37,00 €	18,50 €
240 litres	38,00 €	19,00 €	41,00 €	21,00 €

Bacs 4 roues	Bacs non pucés neuf TTC (TRI : couvercle jaune)	Bacs non pucés d'occasion TTC	Bacs pucés neufs TTC (OMR : couvercle grenat)	Bacs pucés d'occasion TTC
660 litres	148,00 €	74,00 €	150,00 €	75,00 €

Ces tarifs seront proposés aux usagers, dans la limite des stocks disponibles.

4. VOIRIE

4.1. Fonds de concours pour travaux d'investissement voirie, programme 2016 – communes de Bussy en Othe, Looze, La Celle Saint-Cyr et Villevallier

Lors du conseil communautaire du 20 décembre dernier, ce dossier a déjà été soumis à l'assemblée délibérante.

Or, le montant du fonds de concours de la commune de La Celle Saint-Cyr a été modifié.

Il est proposé d'annuler cette délibération et d'en prendre une nouvelle, avec les montants suivants :

- . Bussy-en-Othe : 20 000 €
 - . Looze : 32 500 €
 - . La Celle Saint Cyr : 62 500 €
 - . Villevallier : 52 000 €.
- Soit un total de 167 000 € TTC

(Projet de convention ci-joint)

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Modification de l'état du personnel – février 2017

Il est nécessaire de modifier le tableau de l'état du personnel pour les deux raisons suivantes :

- Création du grade d'agent de maîtrise principal suite à l'avancement de grade d'un de nos agents
- Création du grade d'attaché principal suite au recrutement d'un fonctionnaire (en remplacement de la responsable des marchés publics).

Grades ou emplois	Catégories	TITULAIRES		CONTRACTUELS	
		2016	2017	2016	2017
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directrice Général des Services		1 *	1 *	0	0
S/Total		1	1	0	0
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché principal	A	2	3	0	0
Attaché	A	2	2*	3	3
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	0	0
Rédacteur	B	2	2	2	2
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	7	7	0	0
Adjoint administratif	C	4	4	3	3
S/Total		18	19	8	8
SECTEUR TECHNIQUE					

Ingénieur	A	0	0	1	1
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	0	0
Technicien	B	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	C	0	1	0	0
Agent de maîtrise	C	1	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	2	0	0
Adjoint technique	C	10	10	4	4
<i>S/Total</i>		16	16	5	5
SECTEUR SPORTIF					
Educateur des APS principal 1ère classe	B	4	4	0	0
Educateur des APS	B	1	1	2	2
<i>S/Total</i>		5	5	2	2
Total Général		40	41	15	15

6. QUESTIONS DIVERSES

7. COMMUNICATIONS